

MÉDICAMENTS

Le modèle kiwi fait baisser les prix

Un appel d'offres pour fixer le prix des médicaments, c'est la formule appliquée aux Pays-Bas où certains médicaments sont jusqu'à dix fois moins cher.

● **Caroline DESORBAY**

Chez nos voisins du nord, le Fixonase, spray nasal (rhinite allergique) coûte 4,46 € (15,18 € en Belgique), l'Omeprazole (antiacide) 2,50 € au lieu de 40 € et la boîte de paracétamol 500 mg (50 comp.), 1 € au lieu de 6 €.

Aux Pays-Bas, ce sont des assureurs privés qui négocient le prix des médicaments grâce à un appel d'offres qui garantit les meilleurs prix. C'est le modèle kiwi initié par la Nouvelle-Zélande et appliqué dans d'autres pays dont la Norvège.

200 millions d'économies pour l'Inami

En Belgique, ce sont l'Inami et le SPF Économie qui fixent le prix des médicaments, guidés par la Commission des prix des spécialités pharmaceutiques et la Commission de remboursement des médicaments.

« Dans le Top 25 des médicaments qui coûtent le plus cher, il y en a 11 hors brevet, constate le Dr Sophie Merckx, spécialiste santé du PTB. Selon nos calculs, l'Inami pourrait économiser un peu plus de 200 millions d'euros et les patients 51 millions d'euros si on appliquait le modèle kiwi ».

Ce samedi, onze bus affrétés par le PTB font route vers Hulst et

Maastricht pour permettre à 500 patients de Médecine pour le Peuple d'acheter leurs médicaments à un « juste prix ».

Le modèle kiwi pas applicable chez nous ?

En 2005, Rudy Demotte alors ministre des Affaires sociales a tenté d'appliquer le modèle néo-zélandais de fixation du prix des médicaments mais cela n'a pas abouti.

« Quand on accorde une sorte de monopole à un fabricant, il y a toujours le risque de ne pas être approvisionné correctement, argumente Stefaan Fiers, porte-parole de pharma.be. En 2014, 800 000 prescriptions n'auraient pas été remplies aux Pays-Bas, selon Else Cleemput, porte-parole de Maggie De Block. « Les patients ont dû attendre ou prendre une autre molécule. »

Pour Sophie Merckx, ce n'est pas tant la menace de ruptures de stock qui a fait capoter le modèle kiwi que le lobbying pharmaceutique. « La nuit où le projet de loi devait être voté, le VLD, sous la pression de l'industrie pharmaceutique, a dé-

posé une série d'amendements qui ont affaibli le texte initial. 80 millions d'euros en ristournes, diminutions de prix ont été mis sur la table pour que la loi ne passe pas... ».

Le modèle kiwi a pourtant été appliqué avec succès pour le vaccin contre le papillomavirus : « Au départ, il fallait déboursier 330 € pour la vaccination complète, grâce à l'appel d'offres cela ne coûte plus que 50 €. »

Baisse globale des prix

Du côté de la ministre de la Santé, on réplique que les Hollandais paient en moyenne 10 % plus cher les médicaments sous brevet et qu'ils traversent eux aussi la frontière pour se soigner à meilleur coût... chez nous.

Et de rappeler les mesures mises

en place pour faire baisser globalement le prix des médicaments (1,4 milliard d'économies en 4 ans) : prescription obligatoire du médicament le moins cher, diminution immédiate de 60 % du prix pour les médicaments qui ne sont plus sous brevet ; forfait dans les hôpitaux (peu importe le nombre de pilules consommées)...

Le poids de la recherche et de l'emploi

Pour nos gouvernants, fixer le prix des médicaments serait un exercice d'équilibriste : il s'agit de faire baisser les prix tout en permettant à l'industrie pharmaceutique d'avoir les moyens de mettre au point des traitements innovants et d'en faire profiter le plus grand nombre de patients.

« 375 millions ont été dégagés par le gouvernement cette année pour le remboursement des médicaments innovants dont l'immunothérapie », précise la porte-parole de Maggie De Block.

Il s'agit aussi sans doute de ménager un secteur pourvoyeur de nombreux emplois (34 700 postes en 2015).

Pour Sophie Merckx, la priorité est de faire payer au patient le « juste prix ». « Quand la différence de prix est aussi flagrante d'un pays à l'autre, cela pose question. On peut faire des économies substantielles en diminuant les marges bénéficiaires de certains médicaments. » ■